Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 017-200041689-20240212-BC2024_001-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 12 février 2024

Objet : Modification convention de service unifié Renov' Info Service

Numéro de délibération : BC2024_001

L'an deux mille vingt quatre, le douze février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 6 février 2024, s'est réuni en séance plénière à Salle polyvalente de Courcelles sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Valérie BOUILLAGUET, Michel PELLETIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Didier BASCLE, Philippe BARRIERE, Dominique GUILLON, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
PARAYRE Thibaut
GROLEAU Karine
HOUET Patricia

Nombres de membres :
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 21
Votants : 21
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 017-200041689-20240212-BC2024_001-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5111-1, L. 5111-1-1 et R. 5111-1,

Vu les statuts de la communauté de communes Aunis Sud,

Vu la convention du service unifié pour la gestion de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) Aunis - Vals de Saintonge, entre les communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge Communauté signée le 7 octobre 2022,

Vu la candidature de la communauté de communes Aunis Sud, porteur du service unifié « PTRE Rénov' info service », à l'appel à manifestation d'intérêt «déploiement des plateformes de la rénovation énergétique» du réseau France rénov' en Nouvelle-Aquitaine pour 2024.

Le service unifié est un outil juridique de mutualisation permettant la mise en commun de moyens afin de favoriser la réalisation de la mission d'intérêt public locale sur un territoire.

Un tel service unifié créé par convention entre Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté porte depuis décembre 2018 l'espace Info Énergie, devenu en 2021 Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) dénommée Rénov' info service.

Les plateformes constituent un tiers de confiance tout au long du parcours de rénovation énergétique des logements privés. Elles concentrent l'ensemble des informations des partenaires qui travaillent sur la question de la rénovation énergétique de l'habitat.

En 2022, les PTRE ont été intégrées au service public national de la rénovation de l'habitat France rénov' en tant qu'espace conseil France rénov'. Ces derniers constituent des guichets d'information, de conseil et d'accompagnement, gratuits et personnalisés. Ils visent à :

- aider les ménages à élaborer un projet de rénovation énergétique,
- mobiliser les aides financières publiques ou privées,
- orienter les ménages vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation,
- et, en fonction de leurs besoins, à leur recommander de recourir aux différents structures partenaires sur les questions d'architectures ou juridiques.

Depuis 2023, Rénov' info service est le guichet d'information, de conseil et d'accompagnement pour la rénovation énergétique par étapes ou globale, performante et bas carbone des logements ; la PTRE assure notamment, de manière neutre et gratuite :

- le conseil aux ménages (financier, juridique, technique et social) sur les solutions adaptées à leur projet de rénovation énergétique, allant, selon les besoins, de l'information de 1er niveau à l'accompagnement aux travaux à partir d'une évaluation énergétique,
- la communication, la sensibilisation et l'animation vers les ménages et les professionnels du bâtiment et de l'habitat autour de la rénovation énergétique performante et bas carbone,
- la dynamique territoriale autour de la rénovation des logements en mobilisant les partenaires institutionnels publics, privés et associatifs de l'habitat.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 017-200041689-20240212-BC2024_001-DE

On notera qu'en 2023, l'accompagnement du « petit tertiaire » assuré jusque-là par les PTRE a été retiré de leurs missions dans le cadre de l'AMI régional (Appel à manifestation d'intérêt) pour le déploiement des PTRE et du programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique).

En 2024, Rénov' info service devient guichet d'information et d'orientation sur l'ensemble de la politique d'amélioration de l'habitat de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), traitant de la rénovation énergétique mais aussi :

- de l'adaptation à la perte d'autonomie,
- de la lutte contre la précarité énergétique et les logements dégradés,
- du développement de l'offre locative.

Pour mener à bien ses missions et pallier le manque d'offres privées Mon accompagnateur rénov (MAR) sur son territoire (qui risquerait de priver les ménages des aides financières conditionnées), le service unifié doit s'adapter en intégrant, en plus de ses missions de service public en tant qu'espace conseil France rénov', la prestation d'accompagnement agréée par l'ANAH : MAR, prestation payante.

Rénov' info service a donc demandé la labellisation « Mon accompagnateur rénov' » auprès de l'ANAH.

De ce fait, il est nécessaire de revoir la convention du service unifié pour tenir compte de cette évolution.

La convention actuelle court sur 1 an pour se caler sur la prolongation du financement du programme national SARE et du cofinancement régional pour l'année 2024.

Les modifications proposées portent sur la mise en place d'une activité payante d'accompagnement agréée par l'ANAH dénommée « Mon accompagnateur rénov' »

Cette activité est à ajouter :

- dans le tableau des missions de l'article 1 « Objet et conditions générales » de la convention ;
- dans l'article 4 « Modalité d'exécution des contrats en cours ou futurs » car des contrats devront être conclus avec les ménages accompagnés dans le cadre de MAR ;
- et dans l'article 8 « Prise en charge financière/Remboursement » du fait de son impact sur le budget de la PTRE et le suivi financier spécifique nécessaire à MAR.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la nouvelle convention du service unifié, comme décrite ci-dessus et annexée,
- d'autoriser monsieur le président à signer la convention du service unifié,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 017-200041689-20240212-BC2024_001-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 13/02/2024
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU